

05/2021

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 05 mars 2021
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mars à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/02/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/02/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marina Carette, Marcel Bombart, Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon), Philippe Montaron, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Yveline Delval, Nicolas Rébérot, Céline Le Frère, François Rampelberg, Christian Deulceux.

Procuration : Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon)

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Séverine Pelletier

Mme Celine Le Frère a été élue secrétaire de séance.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2021

Délibération n° 05 - 2021

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat, ainsi que les articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes par production d'une note de présentation.

Désormais, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat ET à un vote acté par une délibération à transmettre aux services de la Préfecture, accompagnée du rapport contenant les informations prévues par la loi.

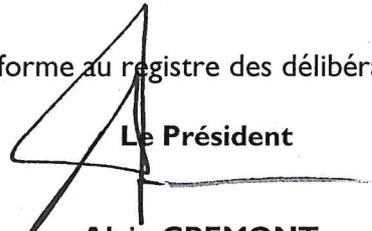
Le document joint en annexe a été réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante du PETR.

Monsieur Alexandre de Montesquiou, rapporteur, présente le bilan d'exécution de l'année 2020 ainsi que les orientations budgétaires 2021 du PETR, puis, invite le comité syndical à se prononcer sur le document.

Monsieur Alexandre de Montesquiou, rapporteur entendu, **le comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois, après en avoir débattu,**

Décide, à l'unanimité, de prendre acte de la communication de ces éléments et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Président
Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 30.03.2021

Transmission le 30.03.2021

Certifié exécutoire le 30.03.2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
30 MARS 2021

Annexe – Délibération DOB 2021

Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois 05/03/2021

OBJET : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre de Montesquiou

Préambule

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il représente la première étape publique du cycle budgétaire, permet au Comité syndical de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, le cas échéant, doit être présenté aux membres du Comité syndical.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce débat d'orientation budgétaire, est l'occasion d'apprécier la situation financière du PETR du Soissonnais et du Valois, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant l'exercice des compétences qui lui sont attribuées à l'échelle des quatre EPCI qui le compose : à savoir

- Le GrandSoyssons agglomération
- La communauté de communes du Val de l'Aisne
- La communauté de commune du canton d'Oulchy-le-Château
- La communauté de communes de Retz-en-Valois

Compétences du PETR

« Le PETR du Pays du Soissonnais est compétent pour l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle des quatre EPCI. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le PETR pourra :

- Réaliser ou faire réaliser toutes études ou travaux nécessaires à l'exercice de cette compétence,

- Coordonner au préalable la révision éventuelle de SCoT intercommunaux de façon à ce que ce chaque EPCI membre du PETR soit couvert d'ici la date exécutoire du SCoT du PETR du Soissonnais et du Valois,
- Etablir toute demande de subventions ou participations aux frais engagés pour ses missions,
- Associer à tous travaux l'État, la Région, les Conseils départementaux, les Chambres consulaires et tout autre organisme ou personne pouvant avoir compétence en matière d'aménagement de l'espace ou être intéressé à l'élaboration, à la révision et au suivi d'un SCOT.
- Recueillir l'avis de tout organisme ou association ayant compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacement, d'aménagement ou d'environnement.

Le PETR du Soissonnais et du Valois s'est vu attribuer par les quatre EPCI la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, du suivi et de l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement.

A ce titre, il peut réaliser ou confier la réalisation d'études nécessaires à l'exercice de cette mission, et développer l'ingénierie stratégique nécessaire à la définition de la transition énergétique et écologique sur le Territoire du Soissonnais et du Valois en lien direct avec les EPCI membres.

Cependant, la mise en œuvre du PCAET reste de la compétence des EPCI membres.

Le PETR a aussi pour mission de coordonner le développement touristique du territoire du Soissonnais et du Valois :

- Coordination des actions communes de développement et de promotion touristique menées par les quatre EPCI qui composent le PETR ainsi que leur office de tourisme de tutelle ;
- Elaboration, animation et suivi de la stratégie de développement touristique du territoire ;
- Réalisation de missions d'ingénierie et d'études. »

I – Les faits marquants de l'année 2020

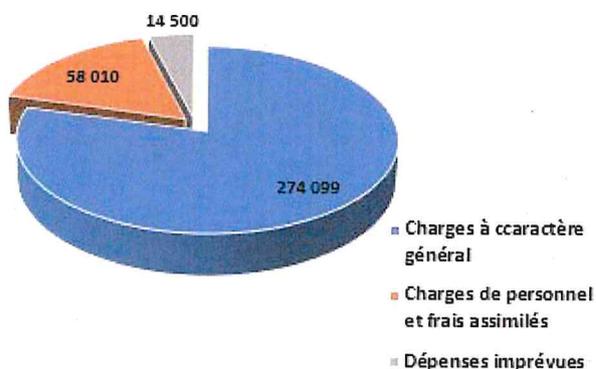
- **Une animation des politiques contractuelles naissante.**

Conformément aux missions qui lui ont été confiées par les quatre communautés de communes, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois :

- a conduit le bilan d'évaluation du SCoT de la communauté de communes du Canton d'Oluchy-le-Château, en lien avec cette communauté de communes de juin à décembre 2020 ;
- poursuit la finalisation du schéma directeur cyclable avec la définition des plans d'actions déclinés par intercommunalité ;
- a entamé la rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale du PETR tenant lieu de PCAET (plan climat-air-énergie territorial
- Intervient en appui à l'animation du réseau des Offices de Tourisme

2 – Le compte administratif 2020

Les dépenses votées au budget 2020



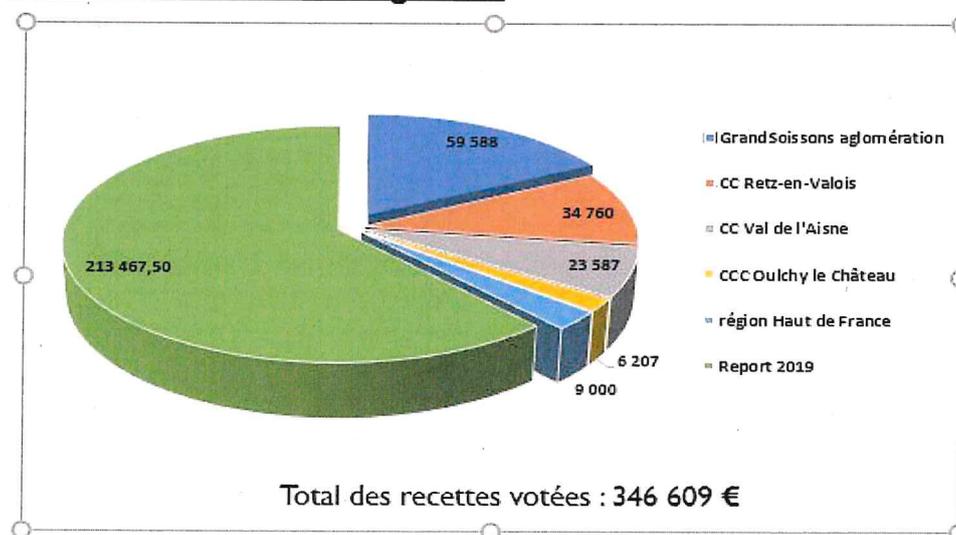
Nature / Sources	Montant en €
Charges à caractère général	274 099
Charges de personnel et frais assimilés	58 010
Dépenses imprévues	14 500

Dont 201 000 € pour les études

Projet de territoire	66 000 €
Plan Climat Air Energie Territorial	90 000 €
Schéma directeur cyclable du soissonnais et du Valois	45 000 €

Total des dépenses votées : 346 609 €

Les recettes votées au budget 2020



Total des recettes votées : 346 609 €

Synthèse exécution 2020

- Report 2019 : 213 467,50 €
- Contributions 2020 EPCI : 124 142 €
- Réalisé 2020 : 119 726,02 €
- Excédent 2020 : 217 883,48 €

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de 217 883,48 €

Il faut préciser qu'aucune opération d'investissement n'a été engagée au titre de 2020.

3 - Les orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2020 pour les frais de structure.

3.1 Dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique :

- notamment à l'emploi du chargé de mission sur 12 mois ;
- la mise à disposition à temps partiel d'une chargée de mission urbanisme et aménagement

3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mentionnées ont été établies avec :

- Le maintien exceptionnel des contributions des quatre EPCI au même niveau qu'en 2020 (compte tenu du montant de l'excédent de l'année antérieure et de l'état des finances des EPCI) ;
- La contribution de la Région pour l'ingénierie (prise en charge partielle de la rémunération du chargé de mission) ainsi que pour l'étude de mutualisation des offices de tourisme ;

3 - 3 Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2021 :

Les différentes opérations sont détaillées avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion du territoire et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- L'élaboration du SCoT tenant au PCAET, avec la formation des élus, des acteurs et l'implication du nouveau Conseil de Développement ainsi qu'un accompagnement dans le cadre de la transition écologique et énergétique ;
- Le programme d'actions pour la mobilisation des élus et acteurs autour des enjeux de la transition énergétique en réponse aux appels à projet de l'ADEME ;
- La mise en place d'un programme d'accompagnement des communes sur les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics et/ou de l'habitat privé (si les élus le demande) dans le cadre de la rénovation énergétique

4 - Les engagements pluriannuels

Les compétences statutaires dévolues au PETR ne permettent pas à ce dernier de contractualiser avec les partenaires institutionnels en tant que maître d'ouvrage d'infrastructures structurants. Néanmoins, ces compétences seront amenées à évoluer à court termes pour répondre à la volonté et aux ambitions de la nouvelle équipe du PETR issue des dernières élections municipales.

En effet, comme l'a annoncé le Président du PETR, « ce nouveau mandat qui s'ouvre, sera celui de la structuration de notre espace de vie en commun. De Braine à Ambleny, de Vierzy à Montgobert en passant par Villers-Cotterêts et de Soissons à La Ferté-Milon, notre territoire s'étend sur 166 communes, 1349 km² et 108 000 habitants.

Donner du sens, **de la cohérence et une politique commune** sera le socle de notre premier chantier. Penser un SCoT à l'échelle du PETR, ce n'est pas simplement retranscrire les directions des 4 EPCI, c'est tracer une route commune, un projet d'aménagement qui tirera profit de nos diversités, de nos chances et de nos forces.

Notre aménagement du territoire sera le fruit d'une réflexion, mais surtout **d'une ambition commune pour le Soissonnais et le Valois.**

Prioritairement, c'est la définition **d'objectifs partagés** pour le développement économique et donc l'emploi.

Nous sommes à un moment crucial de l'histoire du développement économique de nos territoires. Nous devons nous intégrer fortement **dans le plan de relance inédit mis en place par la région Hauts-de-France.**

Nous aurons aussi à travailler sur **la transition énergétique et à mettre en place notre plan climat-air-énergie de territoire.**

Gouverner c'est **prévoir et anticiper**, Ce SCoT de pays a la mission de préparer la **résidentialisation de notre économie** : logements, services, commerces, agriculture et bien sûr, les futurs parcs d'activités qui feront la richesse de notre territoire.

C'est aussi le **respect des équilibres entre les villes, les bourgs et la ruralité.**

Toute la problématique d'un SCoT de pays est là : penser à différentes échelles. Des enjeux de la métropolisation à celui du quotidien et des commerces de proximités, voilà des questions auxquelles nous apporterons des réponses.

Le deuxième chantier est celui de notre attachement à **l'espace métropolitain du Grand Paris.**

Finir la RN2 à 2x2 voies, étudier sérieusement la virgule pour se raccorder à Roissy et son pôle économique et toujours améliorer notre liaison ferrée vers Paris Nord sont les trois combats prioritaires pour notre **mobilité.**

Sur ces questions, nous ne nous battons pas uniquement pour notre territoire. Cette vision englobe une très large partie du département de l'Aisne et même du sud-est des Hauts de France.

Faciliter les flux entrant et sortant est capital. Avec la crise sanitaire sans commune mesure que nous vivons, les habitudes sont en train de changer. Notre cadre de vie est attractif. Nous avons les moyens d'attirer cadres et professions intermédiaires sur notre territoire si nos conditions de transports sont optimales.

En interne nous aurons évidemment à continuer notre travail sur les voies douces et le plan cyclable qui a déjà très bien débuté. Là aussi les mentalités et les habitudes changent.

Le Troisième et dernier chantier est celui qui nous a réuni au commencement le **Tourisme.** Nous pouvons faire un constat fort. Aujourd'hui, il n'existe pas de secteur géographique en développement qui ne mène une politique touristique forte.

En implantant la future cité internationale de la langue française dans le château de François 1er à Villers-Cotterêts, l'État investit 265 millions d'euros pour nous offrir une **visibilité mondiale**.

Cette opportunité extraordinaire, nous devons l'utiliser comme **un phare pour guider les visiteurs vers tous nos sites** : le Fort de Condé, les Fantômes de Landowski, Saint-Jean des Vignes ou encore le futur Ludoparc carolingien de Saint Médard. Nous avons les sites, le patrimoine et une histoire, l'histoire de la France avec ses rois et ses guerres, à partager !

Cette politique touristique nécessite une gouvernance commune. Ses modalités pratiques sont encore à définir, avec l'aide d'Aisne Tourisme, mais l'esprit est clair : **valoriser ensemble, d'une seule voix tous nos atouts**.

Enfin, bien sûr ne nous interdisons ni n'excluons aucun champ de compétence pour le PETR. Nos succès futurs, j'en suis certain, ouvriront la porte à de **nouvelles synergies entre nos territoires, de nouvelles façons de penser, ensemble, cet espace commun de vie** ».

Dans ce cadre et concrètement, deux actions majeures sont mises en œuvre :

- **Finalisation de la stratégie touristique** : l'étude Aisne Tourisme est entrée dans phase 3 qui consiste à accompagner le PETR dans le cadre de son AMO en vue de recruter un cabinet spécialisé pour finaliser la mutualisation des Offices de tourisme.
- **Elaboration du SCoT tenant lieu de PCAET** :
 - Le cahier des clauses techniques particulières pour l'élaboration du SCoT tenant lieu de PCAET est en cours. Il prévoit notamment le recrutement d'un Cabinet juridique pour « Assistance, conseil juridique et administratif ». En effet, ce prestataire exercera des missions de conseil (contrôle, relecture, avis, propositions de corrections) sur tous types de documents de travail, d'études, de décision (délibérations) relatifs à l'élaboration du SCoT.

5 - Encours de la dette : pas de ligne de crédits ouverts à ce stade pour et par le PETR

6 - Etat du personnel et durée de travail

Le PETR emploie à ce stade 1 agent titulaire à temps complet et 1 autre agent mise à disposition à temps partielle.

Prévisions budgétaires 2021

A – Section de fonctionnement :

1) Dépenses : 407 246 €

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 102 792 €
- Dépenses de personnel : 102 605 €
- Dépenses imprévues : 16 000 €
- Subvention d'équilibre vers la section d'investissement : 185 849 €

2) Recettes : 407 246 €

- Subvention Région : 65 220 €
- Contribution des EPCI : 124 142 €
- Report excédent 2020 : 217 883 €

B – Section Investissement :

1) Dépenses : 245 849 €

- Frais d'Etudes (Elaboration du SCoT-PCAET) : 242 849 €
- Achat de mobilier et équipement en matériel informatique : 3 000 €

2) Recettes : 245 849 €

- Subvention d'investissement : 60 000 €
- Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement : 185 849 €

Article L.1612-4 CGCT :

« Conformément à l'article 1612-4 du C.G.C.T., le budget est en équilibre si les conditions suivantes sont réalisées :

L'équilibre doit être réalisé par section ; « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées » ;

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

30 MARS 2021